

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les pensions servies aux retraités d'avant 1948 n'ont pas été revalorisées depuis le 1er Avril 1978 alors que des augmentations ont été opérées régulièrement dans tous les régimes de retraite.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander

- 1°) d'actualiser lesdites pensions
- 2°) de fixer un taux de majoration, qui pourrait être de 36 % (Taux d'accroissement du coût de la vie du 1.4.78 au 1.4.81 étant de 35,70 % - INSEE)
- 3°) de préciser la date d'effet
- 4°) de dégager au Budget supplémentaire de 1981, les sommes correspondantes pour couvrir les dépenses (Chap. 951 art. 618)

Je mets la question aux voix.

x

A L'UNANIMITE des voix, le conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE pour l'actualisation desdites pensions avec majoration des 36 % à compter du 1er Avril 1981.

VU - Et Deuis le 26 Juillet 1981  
 P/ le Préfet,  
 Le Secrétaire Général  
 A/ que ; Didier Culhau  
 Pour Copie certifiée Conformes  
 P/ le Préfet,  
 le chef de Bureau reçus  
 Jacques Lacoste

PENSIONS D'AVANT 1948

	Pensions actuelles servies p/ trimestre	Pensions servies avec 36 % augmentation
Mme CHAVRIACOUTY	1 501,76	2 042,39
Mme DESRUISEAUX	1 363,04	1 853,73
Mme LEFOULON	1 637,92	2 227,57
Mme MAILLOT	569,52	774,54
Mme SAMINADIN	1 865,44	2 536,99
	6 937,68	9 435,22

Si Majoration prend effet  
à compter du 1<sup>er</sup> 4.81

Montant dépense Annuelle	-	8 327,84	1er Trimestre	
		28 308,66	3 autres trimestres	
		36 636,50		
	Prévu	35 000,00		
			A prévoir BS	1 636,50

Si Majoration prend effet  
à compter du 1<sup>er</sup> 7.81

Montant dépense annuelle		8 327,84	1er Trimestre	
		6 937,68	2 <sup>e</sup> Trim	
		18 870,44	2 autres trim	
			Credit prévu	34 135,96
				35 000,00
			A prévoir BS	néant

Nota : 2<sup>e</sup> Trimestre moins important que le 1<sup>er</sup>  
pour cause du décès d'un des retraités.